



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale des Landes  
DIRECCTE de Nouvelle Aquitaine

### **ARRETE**

#### **Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Landes**

La Responsable de l'Unité Départementale des Landes de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4,

Vu l'arrêté interministériel du 25.04.2016 portant nomination de Madame Valérie LEMAIRE, en qualité de Responsable de l'unité départementale des Landes de la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016,

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine en date du 06.02.2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail,

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre du MEDEF :  
Titulaire : Jean Robert LASHERAS  
Suppléant : J-Paul DARSAUT
- Au titre de la CPME :  
Titulaire : Sabine ANTUNES  
Suppléant : Danielle FERRANDON
- Au titre de l'U2P :  
Titulaire : J-Luc TACHON  
Suppléant : François CORSI
- Au titre de la FNSEA :  
Titulaire :  
Suppléant :

- Au titre de la FESAC :  
Titulaire : Monsieur Eric MAUER  
Suppléant :
- Au titre de l'UDES :  
Titulaire :  
Suppléant :
- Au titre de la CFDT :  
Titulaire : Béatrice JAYO  
Suppléant : Philippe TOUITOU
- Au titre de la CGT :  
Titulaire : Bernard DESGRE  
Suppléant : Marc BRUNEAU
- Au titre de la CGT-FO :  
Titulaire : Cyril MUNOZ  
Suppléant : Pierre NARRAN
- Au titre de la CFE-CGC :  
Titulaire : J-Marc GOURGUES  
Suppléant : Michel TRIBOUT
- Au titre de l'UNSA :  
Titulaire : Rémy BRADU  
Suppléant : Philippe CAUNEGRE
- Au titre de la CFTC :  
Titulaire : Dominique MUCCI  
Suppléant : J-Paul BAUZET

**Article 2** : les arrêtés des 16 avril 2018, 8 octobre 2018 et 22 juillet 2019 sont abrogés.

**Article 3** : La responsable de l'unité départementale des Landes de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Landes.

Fait à Mont de Marsan, le 25 septembre 2019

La Responsable de l'Unité Départementale des Landes

De la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine

Valerie LEMAIRE



*Voie de recours :*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès du Président du Tribunal administratif de Pau*

*La décision contestée doit être jointe au recours.*